Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ch. Poirier, janvier 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)
Collation1 p. (229r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ch. Poirier, janvier 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41963

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédactionjanvier 1862
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinatairePoirier, Ch.
Lieu de destinationParis

Description

RésuméGodin explique à Poirier que le ciseleur qu'il avait envoyé est parti et qu'il a menacé d'intenter un procès à Poirier parce qu'il ne lui a pas compté ses frais de voyage. Godin remet à Poirier la somme due pour les heures de travail du ciseleur, et il lui demande de recruter deux ciseleurs, sans leur promettre le paradis. Dans le post-scriptum, Godin précise que le ciseleur n'avait pas présenté son livret d'ouvrier.

Mots-clés

Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Transport de marchandises
Lieux citésGuise (Aisne)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 14/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41963?context=pdf

229

229
227/232

Guise le janvier 1862

Monsieur Poirier

le ciseleur est parti lorsque je vous ai écrit il n'avait que laissé pressentir son intention de partir en prétendant a d'autres conditions que celles renfermées dans votre lettre et par avoir dit qu'il n'avait pas l'intention de s'en aller a Guise mais dès le soir du même jour il a remis ses outils. j'ai alors fait faire le compte de ses heures mais je me suis refusé a lui compter ses 12 francs de frais de voyage il s'est refusé a rien recevoir et il a dit que vous auriez de ses nouvelles a son arrivée a paris vous lui avez a-t-il dit promis un paradis a Guise qu'il n'a pas trouvé et s'il ne se ravise vous serez appelé en justice pour tenir a son égard les engagements que vous avez pris avec lui je lui ai répondu que c'était son affaire que je ne connaissais que les conditions contenues dans vos lettres en attendant je lui dois

heures a 60 centimes soit fr

que je vous [illegible] a lui payer et vous en remets ci inclus le montant

vous pouvez donc ammener deux ciseleurs mais ne leur promettez pas le paradis

agréez Monsieur mes [illegible]

Godin

Vous remarquerez que je pas regarde d'assez pret a cet homme a qui on a pas entré ici le livret dont sans doute il n'était pas porteur